



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 03 / 2019 - Objet : dragage du bassin des chalutiers

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Pour faire suite aux relevés bathymétriques réalisés en octobre 2018, la première campagne de dragage des sédiments non immergeables, va bientôt se dérouler dans le bassin des chalutiers, le long du ponton C5 au Nord de la passerelle Matelot Jean Rousseau.

Les sédiments dragués seront transportés par barge puis chargés dans des camions étanches afin d'être déchargés sur la plateforme de valorisation à La Repentie.

Les catways du ponton C5 seront donc démontés, les bateaux doivent donc être déplacés. Le programme prévisionnel est le suivant :

- Enlèvement des bateaux par les plaisanciers avant le 6 janvier 2019, démontage des catways à partir du 7 janvier
- Dragage du 15 janvier au 28 février
- Remontage des catways à partir du 4 mars 2019, remise en place des bateaux à partir du 9 mars 2019

Concernant le plateau nautique : une zone d'interdiction de stationnement sera délimitée devant l'entreprise AMB, cela entrainera une modification du plan de circulation sur la zone en raison de ce chantier.

L'attention des navigateurs est attirée sur le fait qu'ils devront :

- Naviguer avec prudence à proximité du ponton supportant la pelle et du pousseur
- Suivre scrupuleusement et immédiatement les instructions données par le personnel en place, respecter les consignes données par l'autorité portuaire.

Les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20 ou par VHF canal 9.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

Plaisanciers ports LR :

- x Affichage capitainerie
- Affichage Tous pontons
- x Affichage Vieux port
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme LR
- x Croisiéristes LR
- x Bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité

Fait à La Rochelle, le 3 janvier 2019

Le Maître de Port Principal,

Patrice BERNIER